


DECLARATION D'INTENTION

au titre de l'article L121-18 du Code de l'Environnement

 <p>CARBIOS Enzymes powering the Circular Economy</p>	<p>CARBIOS 54 - Unité de référence de Longlaville (54)</p> <p>Projet : Dépolymérisation enzymatique de PET</p> <p>Pôle Européen de développement - 54810 Longlaville</p> <p>N°SIRET : 914 296 330 00014</p>
<p>Motivations et raisons d'être du projet</p>	<p>Le projet vise à construire une unité de référence mondiale pour la dépolymérisation du (Polyéthylène Téréphtalate) PET usagé en Acide Téréphtalique et Ethylène Glycol par hydrolyse enzymatique à échelle industrielle.</p> <p>Ce projet possède plusieurs objectifs stratégiques pouvant être divisés en deux grands axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en place d'une technologie innovante ayant pour ambition de faire de CARBIOS, le leader mondial de l'économie circulaire des plastiques et textiles en construisant la première usine au monde de biorecyclage enzymatique du PET.- La redynamisation d'une ancienne zone industrielle dans le domaine de la sidérurgie / métallurgie / aciérie en difficulté depuis l'arrêt de ses industries principales dans les années 1985.
<p>Plan ou programme</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté</p>	<p><u>France</u> : Longlaville (implantation projet), Mont Saint-Martin, Cosnes-et-Romain, Longwy, Saulnes, Herserange, Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange, Mexy / <u>Belgique</u> : Aubange / <u>Luxembourg</u> : Pétange, Differdange</p>
<p>Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none">Le projet possède trois impacts positifs importants :<ul style="list-style-type: none">- Participation à la redynamisation de la commune et de la région Grand-Est par :<ul style="list-style-type: none">La création d'emplois directs (environ 70 employés) et indirects (environ 80), la vocation de l'usine à devenir une référence mondiale et donc participation à la mise en lumière de la commune de Longlaville et de la région Grand-Est, l'association de CARBIOS 54 avec l'entreprise voisine, GLANZSTOFF, assurant ainsi sa pérennité,- Contribution à l'amélioration de la gestion de la fin de vie des déchets PET en réduisant le recours à l'enfouissement et à la mise en décharge, solutions aujourd'hui majoritaires.- Contribution à la réduction de l'émission des gaz à effets de serre (dioxyde de carbone).Le projet possède 4 impacts modérés sur :<ul style="list-style-type: none">L'intégration paysagère du site étant donné que la zone actuelle est un terrain non occupé, le trafic avec une augmentation du trafic liée aux réceptions et expéditions par voie routière, l'environnement lumineux par l'éclairage 24h/24 d'une zone actuellement inoccupée, la consommation d'énergie liée aux besoins importants d'électricité du procédé.Un impact fort identifié vis-à-vis de la forte consommation d'eau du procédé liée à la nature de la réaction se réalisant en milieu aqueux. La consommation d'eau est un sujet important pour lequel les équipes CARBIOS sont actuellement mobilisées afin de mettre en œuvre des solutions de réduction les plus performantes.Le reste des impacts est qualifié de faible à sans impact.
<p>Solutions alternatives envisagées</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public</p>	<p>Pas de modalité particulière de concertation préalable du public sur le projet. Le projet est concerné par la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale conformément au Code de l'Environnement et fera l'objet d'une enquête publique.</p>
<p>Publicité de la déclaration d'intention et exercice du droit d'initiative</p>	<p>La déclaration d'intention est publiée :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> - sur le site internet de CARBIOS à l'adresse suivante : https://www.carbios.com/fr/informations-reglementees/<input type="radio"/> - sur le site internet des services de l'État dans la Meurthe et Moselle à l'adresse suivante : https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubrique « Action de l'état » - « Environnement » - « Déclaration d'intention ») <p>Elle est également affichée dans les mairies de : Longlaville (implantation projet), Mont Saint-Martin, Cosnes-et-Romain, Longwy, Saulnes, Herserange, Haucourt-Moulaine, Hussigny-Godbrange, Mexy, Aubange (Belgique) et Pétange (Luxembourg), Differdange (Luxembourg).</p> <p>La publication de la présente déclaration d'intention permet d'ouvrir le droit d'initiative prévu à l'article L. 121-17-1 du code de l'environnement, pour demander l'organisation d'une concertation préalable selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement. Le droit d'initiative s'exerce au plus tard dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut être exercé auprès du préfet de Meurthe et Moselle selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> - par mail : pref-scpp2@meurthe-et-moselle.gouv.fr<input type="radio"/> - par courrier : Préfecture de Meurthe-et-Moselle – Bureau des procédures environnementales – 1 rue du préfet Claude Erignac – 54 000 Nancy <p>Le préfet apprécie la recevabilité de la demande, décide de l'opportunité de l'organisation d'une concertation préalable et rend sa décision publique dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande.</p>